

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-181

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

26_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Drôme /

26-2021-09-14-00012 - Arrêté modificatif CODEI du 14 septembre 2021.doc
(6 pages)

Page 3

26_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de la Drôme

26-2021-09-14-00012

Arrêté modificatif CODEI du 14 septembre
2021.doc



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**
Pôle Insertion professionnelle et politiques de l'emploi
Service Insertion dans l'emploi
Insertion par l'activité Economique

ARRETE MODIFICATIF N°

portant nomination des membres de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (**CODEI**) et de ses deux formations spécialisées relatives à l'emploi (**CODE**) et à l'insertion (**CDIAE**)

La Préfète de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre (article 18 et 19) ;

VU l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives (article 3) ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU les articles R. 5112-14 et suivants du Code du travail portant composition et fonctionnement de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion ;

VU les propositions émises par les collectivités territoriales et leurs groupements, les organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs, les organisations syndicales de salariés, les chambres consulaires et les organismes du secteur de l'insertion par l'activité économique ;

VU le courrier du Conseil Départemental en date du 10 septembre 2021, désignant, suite au renouvellement de l'Assemblée départementale, Madame Emeline MEHUKAJ-MATHIEU au sein de la commission du CDIAE et M. Franck SOULIGNAC au sein de la commission du CODEI ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La commission départementale de l'emploi et de l'insertion est composée comme suit :

Président :

La Préfète de la Drôme ou son représentant

Représentants des services de l'Etat :

- La directrice de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités ou de son représentant
- La directrice des services départementaux de l'Education Nationale ou son représentant
- Le directeur interrégional des services pénitentiaires ou son représentant

Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements :

- **Conseil régional :**
Titulaire :
Suppléant :
-
- **Conseil départemental :**
Titulaire : M. Franck SOULIGNAC
Suppléant :
- **Association des maires :**
Titulaire : M. Daniel GROUSSON
Suppléant : M. Gilbert TREMOLET

Représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs :

- **MEDEF :**
Titulaire : M. Jacques BRUYERE
Suppléant : M. Franck LIOTIER
- **CPME. : un représentant**
Titulaire :
Suppléant :
- **FDSEA :**
Titulaire : M. Grégory CHARDON
Suppléant : Mme Sandrine ROUSSIN
- **UPA : un représentant**

Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés au plan national :

- **Union départementale CGT :** un représentant
- **Union départementale CFDT :** un représentant:
- **FO :**
Titulaire : Mme Annick REYNAUD
Suppléant : M. Fabrice CLAPPE
- **Union départementale CFTC :** un représentant
- **Union départementale CFE/CGC :** un représentant
- **UNSA :**
Titulaire : Mme Stéphanie RETOURNAY
Suppléant : M. Manuel HERRERO

Représentants des chambres consulaires :

- **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme :**
Titulaire : M. Pierre-Yves BAUDAIS
Suppléant : M. Danie DHUIQUE-MAYER I
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme :**
Titulaire : M. Cyrille DECOTTE
Suppléant : M. David BALAYN
-
- **Chambre d'Agriculture de la Drôme :**
Titulaire : M. Jean-Philippe BRECHET
Suppléant : M. Régis AUBENAS

Représentants des personnes qualifiées désignées en raison de leur compétence dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la création d'entreprise :

- **Pôle emploi**
Titulaire : Mme Sandrine MASSON
Suppléant : Mme Agnès GAUDE-MOME

- **COORACE :**
Titulaire : M. Pascal CARLISI
Suppléant : M. Franck GUILLEY

- **FEI :**
Titulaire : M. Xavier BRAECKMAN
Suppléant : Mme Pauline GERVAIS

- **FNARS :**
Titulaire : Mme Emmanuelle TELLO
Suppléant : Mme Pascale BLANCHETIERE

- **CNLRQ :**
Titulaire : M. Jean-François GONNET

Article 2 :

Au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont instituées deux formations spécialisées compétentes respectivement dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

I – Composition de la formation spécialisée dans le domaine de l'emploi

Président :

La Préfète de la Drôme ou son représentant

Représentants des services de l'Etat :

- La directrice de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités ou de son représentant
- La directrice des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant

Le directeur départemental des Finances Publiques ou son représentant peut être entendu si nécessaire.

Représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs :

- **MEDEF :**
Titulaire : M. Franck LIOTIER
Suppléant :

- **CPME : un représentant**

- **FDSEA :**
Titulaire : M. Grégory CHARDON
Suppléant : Mme Sandrine ROUSSIN

- **UPA : un représentant**

Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés au plan national :

- **Union départementale CGT** : un représentant
- **Union départementale CFDT** : un représentant
- **FO** :
Titulaire : Mme Annick REYNAUD
Suppléant : M. Fabrice CLAPPE
- **Union départementale CFTC** : un représentant
- **Union départementale CFE/CGC** : un représentant
- **UNSA** :
Titulaire : Mme Stéphanie RETOURNAY
Suppléant : M. Manuel HERRERO

II – Composition de la formation spécialisée compétente en matière d’insertion par l’activité économique intitulée « Conseil Départemental de l’Insertion par l’Activité Economique »

Président :

La Préfète de la Drôme ou son représentant

Représentants des services de l’Etat :

- La directrice départementale du travail, de l’emploi et des solidarités ou de son représentant
- Le directeur régional des services pénitentiaires

Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements :

- **Conseil régional** :
Titulaire :
Suppléant :
- **Conseil départemental** :
Titulaire : Mme Emeline MEHUKAJ-MATHIEU
Suppléant :
- **Association des maires** :
Titulaire : M. Daniel GROUSSON
Suppléant : M. Gilbert TREMOLET

Représentants des personnes qualifiées désignées en raison de leur compétence dans le domaine de l’emploi, et de l’insertion:

- **Pôle Emploi** :
Titulaire : Mme Sandrine MASSON
Suppléant : Mme Agnès GAUDE-MOME
- **COORACE** :
Titulaire : M. Pascal CARLISI
Suppléant : M. Franck GUILLEY
- **FEI** :
Titulaire : M. Xavier BRAECKMAN
Suppléant : Mme Pauline GERVAIS

- **FNARS :**
Titulaire : Mme Emmanuelle TELLO
Suppléant : Mme Pascale BLANCHETIERE
- **CNLRQ :**
Titulaire : M. Jean-François GONNET

La directrice de l'association Plateforme pour l'Emploi Drôme-Ardèche (**D.I.E.D.A.C. – P.L.I.E. du Valentinois**) et tout autre acteur du secteur de l'insertion par l'activité économique pourront être associés aux travaux du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.

Représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs :

- **MEDEF :**
Titulaire : M. Jacques BRUYERE
Suppléant : M. Franck LIOTIER
- **CPME :** un représentant
Titulaire :
Suppléant :
- **FDSEA :**
Titulaire : M. Grégory CHARDON
Suppléant : Mme Sandrine ROUSSIN
- **UPA :** un représentant

Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés au plan national :

- **Union départementale CGT :** un représentant
- **Union départementale CFDT :** un représentant:
- **FO :**
Titulaire : Mme Annick REYNAUD
Suppléant : M. Fabrice CLAPPE
- **Union départementale CFTC :** un représentant
- **Union départementale CFE/CGC :** un représentant
- UNSA :**
Titulaire : Mme Stéphanie RETOURNAY
Suppléant : M. Manuel HERRERO

Article 3 :

Les membres des commissions et de leurs formations spécialisées sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 4 :

Le président et les membres de commissions peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Un membre désigné en raison de son mandat électif ne peut se faire suppléer que par un élu de la même assemblée délibérante.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre d'une commission peut donner mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Article 5 :

Le membre d'une commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 6 :

Les membres d'une commission ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet. La violation de cette règle entraîne la nullité de la décision prise à la suite de cette délibération lorsqu'il n'est pas établi que la participation du ou des membres intéressés est restée sans influence sur la délibération.

Article 7 :

L'arrêté préfectoral du 5 mai 2020 est abrogé.

Article 8 :

La préfète, ou en cas d'absence ou d'empêchement, le Secrétaire Général de la préfecture et la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 14 septembre 2021

La Préfète,

« Signé »

Elodie DEGIOVANNI